



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-62474>

Département(s) de publication : **94, 91, 77, 75**

Annonce n° **25-62474**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil 40 avenue de Verdun
94000 Créteil

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26940115400019

Ville : CRETEIL

Code postal : 94000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 94, 91, 77, 75

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.maximilien.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2500018

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cellule juridique

Adresse mail du contact : Cellulemarches@chicreteil.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 157022436

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Capacités techniques et professionnelles par une attestation du candidat garantissant qu'il possède les capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public. Références similaires par une attestation du candidat présentant un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références similaires provenant de marchés publics exécutés antérieurement (Montant, durée, année d'exécution, identité du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre). Effectifs par une attestation du candidat indiquant ses effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement durant les 3 dernières années. Capacités d'autres opérateurs économiques - Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il

justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 10/07/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : La description et la pondération des critères d'attribution sont renseignés au règlement de la consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maillage des productions d'eau glacée du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges

Code CPV principal - Descripteur principal : 45331230

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation vise à l'attribution d'un marché public de travaux en vue de réaliser le maillage des productions d'eau glacée du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges.

Lieu principal d'exécution du marché : Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges

Durée du marché (en mois) : 2

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Les candidats ont l'obligation de visiter les lieux. Cette obligation conditionne la validité de l'offre. La visite du site sera organisée sur rdv jusqu'au 27.06.2025. La demande de visite est obligatoirement adressée à : charles.lacout@chiv.fr, secretariat.disp@chiv.fr, christophe.mauger@chiv.fr.

Autres informations complémentaires : La date limite de remises des offres est fixée au 10/07/2025 à 12h00 heures de Paris. La date limite des questions des candidats est fixée au 30/06/2025 à 12h00 heures de Paris. A compter de la date limite de remise des offres, les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours. La présente consultation fait suite à la consultation 2500002 pour laquelle le pouvoir adjudicateur a décidé d'abandonner la procédure d'attribution en la déclarant sans suite motivée par une raison de nature technique dont le motif était fondé sur la nécessité de redéfinir son besoin. La date prévisionnelle de début d'exécution est fixée au 2ème semestre 2025. Le Pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec un ou plusieurs candidats se concluant par la transmission de la meilleure offre commerciale de celui-ci. Cependant, conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir un candidat sur la base des offres initiales sans avoir recours à la négociation. Le Pouvoir adjudicateur se réserve également la faculté d'auditionner un ou plusieurs candidats dans le but que ceux-ci présentent leur offre. Le cas échéant, préalablement à la signature du marché par le pouvoir adjudicateur, une mise au point sera effectuée avec l'attributaire. La mise au point est l'acte écrit annexé à l'acte d'engagement consistant à apporter des précisions écrites au marché et/ou à l'offre du titulaire permettant de préciser les modalités d'exécution ou d'en lever les ambiguïtés ou menues contradictions. La mise au point est à la discrétion du pouvoir adjudicateur et n'est pas systématique. Au sens des articles R.2151-8 à R.2151-11 du décret n°2018-1075 du 03-12-2018, les candidats sont autorisés à présenter une/des variante(s). Les exigences minimales que les variantes

doivent respecter sont les exigences définies au CCTP. Au sens des articles R.2151-8 à R.2151-11 du décret n°2018-1075 du 03-12-2018, l'acheteur n'impose pas de variante. Au sens de l'article R.2194-1 du décret n°2018-1075 du 03-12-2018, le marché ne comporte aucune option. Conformément à l'article R.2122-7 du décret n°2018-1075 du 03-12-2018, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de passer un marché complémentaire sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. En cas de litige résultant de l'application du marché ou de la procédure de mise en concurrence, le tribunal administratif compétent est, en vertu de l'article R.221-3 du Code de justice administrative, celui de Melun situé à l'adresse suivante : Tribunal administratif de Melun - 43 avenue du Général de Gaulle - 77000 Melun

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/06/2025